



Médicaments vendus en grandes surfaces : Agnès Buzyn dit non

Dans un avis publié au début du mois d'avril, l'Autorité de la concurrence a émis une série de préconisations destinées à desserrer certaines règles applicables à la distribution du médicament en ville, ce qui permettrait de faire baisser les prix et de contribuer au développement du secteur. Elle propose notamment de lever le monopole officinal sur les médicaments à prescription médicale facultative, certains dispositifs médicaux de diagnostic in vitro, plantes médicinales et huiles essentielles, afin d'autoriser leur vente en Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) et en parapharmacies. « *Je n'y suis pas favorable pour deux raisons* », a déclaré Agnès Buzyn. Les médicaments n'étant pas « *un objet de consommation courante* » dépourvus de tout effet secondaire, les acheter comme « *n'importe quel produit de consommation alimentaire* » est « *problématique* » pour la ministre de la Santé, qui considère par ailleurs que fragiliser ainsi le « *maillage territorial* » des pharmacies « *serait une très mauvaise idée et un très mauvais signal* » à l'heure de la lutte contre les déserts médicaux.